

Le mécénat dans les clubs de tennis de table

“Les moments de crise produisent un
redoublement de vie chez les hommes »

Chateaubriand

26 mai 2021

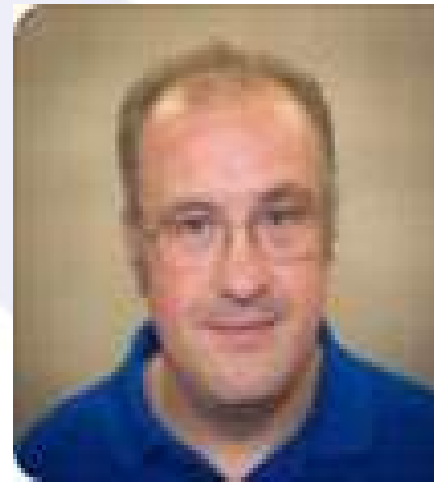
Les intervenants

Thomas DESCAMPS



Manager

Adrien DODU



Trésorier

Sommaire

- Définition du mécénat
- Les différents types de mécénat
- Les conditions à respecter
- Les différentes formalités
- Un zoom sur l'abandon de frais
- Un zoom sur la cotisation

Définition du mécénat

Qu'est ce que le mécénat, dons ?

Le mécénat est **le soutien matériel** apporté, **sans contrepartie directe** de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.



Qu'est ce que le sponsoring ?

Somme d'argent ou fournit un bien ou un service à l'association en échange d'une prestation de communication ou de publicité de la part de celle-ci. Autrement dit, le parrain attend, en contrepartie de son action, des retombées directes et à court terme, proportionnelles à son investissement



Sponsoring et mécénat

Sponsoring



Mécénat / Dons

cerfa **Reçu au titre des dons** Numéro d'ordre du reçu
 N° 11580*03 **à certains organismes d'intérêt général**
 DGFiP Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Objet :

.....

Cochez la case concernée (1) :

Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du publié au Journal officiel du ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du

Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation

Fondation d'entreprise

Oeuvre ou organisme d'intérêt général

Musée de France

Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises

Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle

Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals

Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement

Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)

Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).

Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)

Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)

Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)

Agence nationale de la recherche (ANR)

Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)

Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
 (2) dons effectués par les entreprises

Questions?
Réponses!

Les différents types de mécénat

Les différents types de mécénat

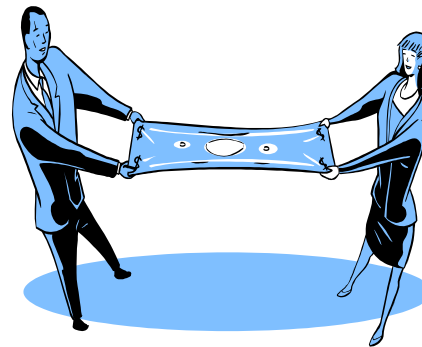
- Mécénat de compétence



- Mécénat en nature



- Mécénat financier



Questions?
Réponses!

Les conditions à respecter

Les associations éligibles

Les principales conditions :

- Un intérêt général :
 - Objet de l'association (Sport)
 - Gestion désintéressée
 - Activité principale non lucrative
 - Pas de cercle restreint

Questions?
Réponses!

Les différentes formalités

Le reçu fiscal

Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général Annexe d'impôt de dons
N° 11506-03
DGFIP Article 200, 218 bis et 585-D V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination : _____
Adresse : N° _____ Rue _____
Code postal _____ Commune _____
Objet : _____

Cocher la case concernée (1) :

Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du _____ publié au Journal officiel du _____ ou association située dans le département de la Moselle, de Bas-Rhin ou de Haut-Rhin dont le statut a été reconnu d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du _____

Fondation universitaire ou fondation personnelle inscrites respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation

Fondation d'entreprise

Œuvre ou organisme d'intérêt général

Musée de France

Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprise

Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle

Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals

Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux, à des personnes en difficulté ou brevetaires leur logement

Fondation de patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation de patrimoine, en vue de subventionner les travaux privés par les conventions conclues entre la Fondation de patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 163-2-1 du code du patrimoine)

Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail)

Association intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)

Acteurs et chanteurs d'insertion (article L. 7152-15 du code du travail)

Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)

Agence nationale de la recherche (ANR)

Société ou organisme agité de recherche scientifique ou technique (2)

Autre organisme : _____

(1) ou, si indiqué que les versés concernent l'organisme
(2) des établissements par les entreprises

Donateur

Nom : _____ Prénoms : _____
Adresse : _____
Code postal _____ Commune _____

Le bénéficiaire mentionné ci-dessus au titre des dons et versements mentionnés ci-dessus a été déclaré, le _____, au nom de _____

Somme en toutes lettres : _____

Date de versement ou de don : _____

Le bénéficiaire justifie que l'ensemble des dons et versements qu'il reçoit au titre des dons et versements mentionnés ci-dessus est pris en compte à l'article (1) : 200 du CGI 218 bis du CGI 585-D V bis A du CGI

Nature des dons :

Actes artistiques Actes sans usage privé Déclaration de dons récurrents Autres _____

Nature des dons :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (6) _____

En cas de don en espèces, mode de versement de don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(1) L'organisme bénéficiaire peut choisir une ou plusieurs cases
L'impression bénéficiaire est, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, soumise à l'Administration et il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnés aux articles 200 et 218 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la déduction fiscale de ces versements par l'organisme bénéficiaire est soumise, en application des dispositions de l'article 1709 A du code général des impôts, à une attestation écrite (après à 25 % des sommes réellement versées) ou un document.

(6) notamment : abattres de voitures ou de produits ; Bacs remplis par les bénévoles, dont ils recoivent également un remboursement.

Date et signature

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

.....

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Objet :

.....
.....
.....

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/...../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

La case concernée :

**Œuvre ou organisme
d'intérêt général**

Donateur

Nom :

.....

Prénoms :

.....

Adresse :

.....

Code postal

Commune

.....

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique
 Acte sous seing privé
 Déclaration de don manuel
 Autres

Nature du don :

Numéraire
 Titres de sociétés cotés
 Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces
 Chèque
 Virement, prélèvement, carte bancaire

Forme du don

Acte authentique
Acte sous sein privé
Déclaration don manuel
Autres

Nature du don

Art 200 : Particuliers
Art 238 Bis : Entreprises
885-0 V bis A : IFI

Date et signature

...../...../.....

Points d'attention

- Possibilité pour l'administration fiscale de contrôler sur place la conformité des montants des reçus fiscaux avec les versements reçus
- Conservation pendant 6 ans
- Le reçu fiscal doit être nominatif, non modifiable et numéroté
- L'opération doit être comptabilisée

Questions?
Réponses!

Pour les particuliers

Un zoom sur l'abandon de frais des bénévoles

Abandon de frais par les bénévoles



Note de frais n°				
Nom du salarié :				
Date de la demande :				
Frais de déplacement en voiture :				
Date :	Trajet parcours :	Nombre de kilomètres effectués :	Chevaux fiscaux du véhicule :	Raison du déplacement :



Quelques informations

- Le bénévole doit avoir le choix
- Les frais (hôtel, déplacements...) doivent être engagés dans le cadre de l'objet social
- Pour les déplacements, le barème kilométrique est fixé par l'administration fiscale
- La volonté de faire un don doit être mentionnée sur la note de frais

Quelques informations

- Le montant de la réduction d'impôts est de 66% du montant du don
- Le bénévole ne doit pas être bénéficiaire d'une prestation (joueur...)
- Le règlement intérieur doit prévoir le remboursement des frais (Pratique régulière)

Comptabilisation

Augmentation (débit) du compte de charges
« Frais de déplacements » (625)

Augmentation (crédit) du compte de produits
« Dons » (754)

Si vous êtes en comptabilité d'engagement, il faut comptabiliser l'opération en 2 temps via un compte de tiers (4681).



Questions?
Réponses!

Un zoom sur la cotisation

Les différentes formalités

Une décision de l'organe délibérant : A minima le comité directeur

La décision prise ne doit pas être au détriment de la situation financière de l'association

La mission des dirigeants :

=> assurer une bonne gestion financière de l'association

1^{ère} possibilité : L'adhérent souhaite percevoir le remboursement



2nde possibilité : L'adhérent ne souhaite pas percevoir le remboursement



Courrier de l'adhérent au club :

« Madame, Monsieur le Président,

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,, adhérent(e) de l'association vous informe que je renonce à mon droit de recouvrir au remboursement de ma cotisation versée pour l'année ; remboursement décidé par l'organe dirigeant de l'association eu égard aux conséquences de la crise sanitaire actuelle sur l'activité de l'association.

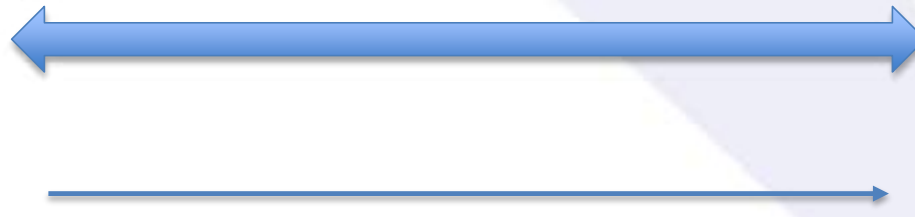
Cet abandon de remboursement constitue un don au sens de l'article 200 du code général des impôts. Dans l'attente du reçu fiscal que vous voudrez bien établir »

Quel montant

Attention au montant **maximum**

**la particularité de cette saison est
la crise sanitaire et de son impact sur la pratique sportive
(absence de contrepartie pour partie de l'année)**

3^{ème} possibilité : L'adhérent souhaite reverser le montant du remboursement ou plus.



Solution à privilégier

Quelques informations diverses

- Montant de la déduction fiscale :
66% du montant du don
- Emission d'un reçu à tort (Au cas par cas) :
Amende du montant de la déduction fiscale et
amendes complémentaires
- Les personnes « non imposable » ne sont pas
concernées (ce n'est pas un crédit d'impôts)
- Le total des dons limités à 20% du revenu
imposable des donateurs

Comptabilisation

Diminution (débit) du compte de produits
« Cotisation » (756)

Augmentation (crédit) du compte de produits
« Dons » (754)

Si vous êtes en comptabilité d'engagement, il faut comptabiliser l'opération en « 2 temps » via un compte de tiers.



Questions?
Réponses!

Pour en savoir plus

<https://www.associations.gouv.fr/la-cotisation-et-le-don-en-periode-de-covid.html>

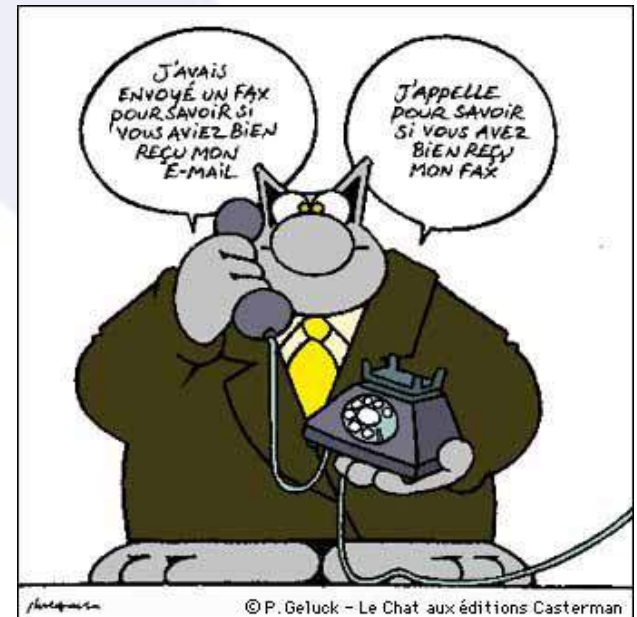
Mais aussi

[Informations Coronavirus \(fft.com\)](https://www.fft.com/informations-coronavirus)

[Webinaires FFTT](https://www.fft.com/webinaires)

[www,kpmg-pulse,fr](https://www.kpmg-pulse.fr)

Et si vous avez des questions : Covid19@FFTT.email



Merci pour votre attention





www.fftt.com

adrien.dodu@fftt.email
covid19@fftt.email